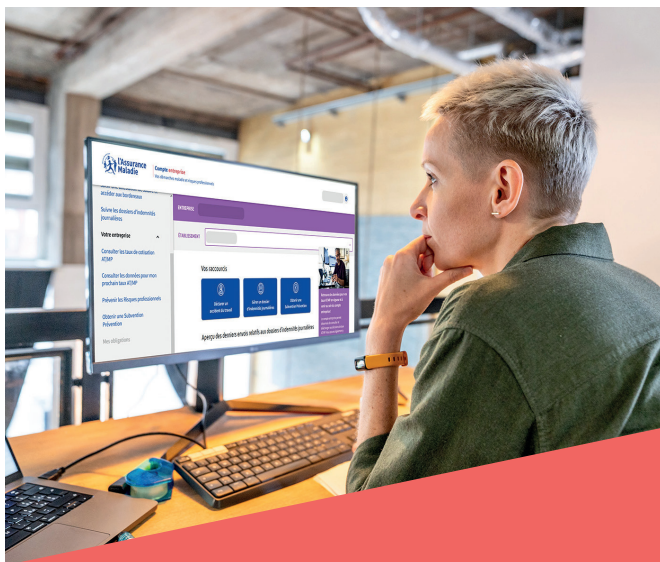




l'Assurance Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



COMPTE ENTREPRISE

Tous les services en ligne
de l'Assurance Maladie – Risques
professionnels en un seul accès.

Le compte entreprise, accessible sur
net-entreprises.fr, est votre porte d'entrée
pour gérer les démarches liées aux accidents
du travail et aux maladies professionnelles
pour vos clients.

Des nouveaux services au plus près de vos besoins.

Accédez aux taux de cotisation AT/MP de vos clients

D'ici la fin de l'année, Il vous sera possible d'accuser réception des taux de cotisation AT/MP de l'ensemble de vos clients. Cette nouvelle fonctionnalité vous permettra d'être informé dès la publication des taux et de détecter les décisions à consulter en priorité.

Demandez un taux fonctions supports de nature administrative

Le taux fonctions supports de nature administrative est un taux de cotisation AT/MP réduit. Il est accordé pour les salariés qui ne sont pas exposés aux risques du métier principal de l'entreprise. A compter de mi-octobre, sa demande pourra être réalisée en ligne.

Évaluez l'impact d'une baisse de sinistralité sur le taux AT/MP

Le taux de cotisation AT/MP est directement lié à la gravité et la fréquence des accidents ou maladies d'origine professionnelle. Un simulateur vous permettra prochainement d'estimer l'impact d'une réduction des sinistres sur les taux de vos clients.

Répondez à un questionnaire risques professionnels

Lors d'une déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des éléments complémentaires peuvent être demandés. Dans ce cas, un questionnaire est à remplir. A partir de novembre, il sera accessible directement sur le compte entreprise.

Et toujours à disposition

Avec le compte entreprise, effectuez toutes les démarches essentielles pour le compte de vos clients :

- déclarer un accident du travail,
- saisir une attestation de salaire et consulter des bordereaux d'indemnités journalières,
- télécharger l'attestation des indicateurs des risques professionnels,
- demander une subvention de prévention.

Le compte entreprise est accessible depuis **net-entreprises.fr**

